

CE DOCUMENT N'EST PAS DESTINE A ETRE COMMUNIQUE, PUBLIE OU DIFFUSE, AU CANADA, EN AUSTRALIE, AU JAPON, AUX ETATS UNIS OU A UNES PERSONNES (TELS QUE DEFINIS DANS LA REGULATION S) EN VERTU DU U.S. SECURITIES ACT DE 1933, TEL QUE MODIFIE) OU DANS UN QUELCONQUE PAYS



